BUDGET DES DÉPENSES

Bureau du Conseil privé

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^{o} de catalogue BT31-4/65-1999
ISBN 0-660-61077-9

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement.*

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, présiser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Bureau du Conseil privé

Rapport sur le rendement

Pour la
période se terminant le
31 mars 1999

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

I MESSAGE DU PREMIER MINISTRE 1

II APERÇU DU MINISTÈRE 2
- A. Mandat, vision et mission 2
- B. Cadre de fonctionnement 4
- C. Organisation du Ministère 5

III RENDEMENT DU MINISTÈRE 11
- A. Attentes en matière de rendement 11
- B. Réalisations en matière de rendement 12

IV GROUPEMENT DES RAPPORTS 22
- A. État de préparation à l'an 2000 22

V RENDEMENT FINANCIER 23
- A. Aperçu du rendement financier 23
- B. Tableaux financiers récapitulatifs 24
  - Tableau financier 1 – Sommaire des crédits approuvés 24
  - Tableau financier 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité 25
  - Tableau financier 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 26
  - Tableau financier 7 – Recettes non disponibles par secteur d'activité . . 27
  - Tableau financier 9 – Paiements de transfert 28

VI RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 29
- A. Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web 29
- B. Lois appliquées et règlements connexes 30
- C. Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels 31

I MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Le nouveau millénaire qui approche offre aux Canadiens l'occasion de réfléchir sur leurs réalisations communes et sur les défis qui les attendent au XXIe siècle. Ils ont toutes les raisons d'être fiers de ce qu'ils ont accompli à ce jour et de leur engagement toujours renouvelé à l'égard de leur pays et de leurs concitoyens. C'est cet engagement qui permet aujourd'hui au Canada de jouir de la réputation du pays offrant la meilleure qualité de vie au monde.

En tant que Premier ministre, je m'efforcerai de préserver cette réputation. Je continuerai de compter sur les conseils et le soutien du Bureau du Conseil privé pour appliquer le plan d'action du gouvernement et pour donner suite aux priorités des Canadiens. La fonction publique du Canada, l'une de nos grandes institutions nationales, continuera de leur offrir des services et des programmes de qualité, et ce, de façon rapide et efficace.

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement 1998-1999* du Bureau du Conseil privé, qui montre ce qu'il est advenu des engagements prioritaires mentionnés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1998-1999.*

II APERÇU DU MINISTÈRE

A. Mandat, vision et mission

Le Conseil privé de la Reine pour le Canada a été constitué en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* dans le but d'aider et de conseiller le gouverneur général, représentant de la Reine au Canada. Le Cabinet, qui agit officiellement comme Conseil privé, joue donc ce rôle.

La création du Bureau du Conseil privé (BCP) remonte à la Confédération. En tant que ministère du Premier ministre, le BCP conseille ce dernier, en toute impartialité, sur les priorités et les politiques du gouvernement, ainsi que sur son organisation et ses relations avec le Parlement, les provinces et les autres institutions. Le BCP conseille également le Premier ministre sur la répartition des responsabilités entre les ministres, sur les nominations de sous-ministres et sur des dossiers spéciaux comme la sécurité nationale. Le BCP joue en outre le rôle de secrétariat du Cabinet et de ses comités.

Depuis 1867, le sous-ministre du Premier ministre porte le titre de greffier du Conseil privé. En 1940, on lui ajoute celui de secrétaire du Cabinet. En 1992, à la suite de modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, celui-ci se voit conférer un troisième titre, celui de chef de la fonction publique, et la responsabilité de veiller à la qualité du travail des fonctionnaires.

Le programme du ministère, intitulé Programme du Conseil privé, comprend cinq secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre; les cabinets de ministres; le Bureau du Conseil privé; les commissions d'enquête et groupes de travail; les services ministériels.

Le Programme assure la bonne marche et le soutient de l'appareil décisionnel central du gouvernement.

L’aspect central du Programme du Conseil privé est le secteur d’activité Bureau du Conseil privé, dont voici l’énoncé de mission :

Notre mission

Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.

Nos valeurs

Nous sommes conscients de la nécessité de fournir au Premier ministre nos conseils et nos services en temps opportun. Nous nous consacrons à notre travail et veillons à la bonne marche du gouvernement. Nous sommes convaincus que l’intégrité, le jugement et la discrétion sont essentiels à l’accomplissement de notre mission. Nous sommes convaincus que le personnel fait la force du Bureau du Conseil privé.

B. Cadre de fonctionnement

À titre de secrétariat du Cabinet et de conseiller du Premier ministre sur de vastes questions d'orientation et de fonctionnement, le Bureau du Conseil privé évolue dans un milieu complexe, exigeant et en constante évolution.

Il doit donc être à l'écoute des priorités des Canadiens et tenir compte dans ses conseils des intérêts de ces derniers et de ceux du Canada. Le Bureau du Conseil privé doit juger en toute impartialité des points de vue différents et, parfois, opposés. Le niveau d'efficacité et de justesse exigé est très élevé.

Le bureau du Conseil privé doit créer et établir des liens entre divers dossiers tout en tenant compte du contexte général. Il doit aussi travailler à faire mieux comprendre aux ministères et organismes fédéraux les priorités du gouvernement.

À titre de conseiller du premier ministre et du Conseil des ministres, le Bureau du Conseil privé évolue dans un milieu dynamique à multiples niveaux. Il travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, est au fait des enjeux régionaux et se tient à la fine pointe de l'actualité internationale et de ses répercussions sur le pays.

Le Bureau du Conseil privé n'exécute pas de « programmes » au sens où le font les autres ministères fédéraux. C'est un organisme central qui a pour mandat de breffer et de coordonner. Il évolue dans un milieu très dynamique et tient compte des priorités du gouvernement, elles-mêmes établies en fonction de divers facteurs économiques, sociaux, intergouvernementaux et internationaux.

À l'approche du nouveau millénaire, les Canadiens font face à des changements suscités par l'économie mondiale axée sur la technologie et l'information. Ces changements sont aussi vastes que ceux engendrés par la révolution industrielle, et créent à la fois d'énormes défis et d'innombrables possibilités liés à la croissance et au développement. Le gouvernement et les autres institutions publiques doivent aider les Canadiens à se doter de tous les outils nécessaires pour réussir dans le XXIe siècle.

Cela se traduit par de nouvelles exigences pour le Conseil privé, ses gestionnaires et ses employés. Comme le Programme doit réagir rapidement aux besoins du gouvernement, les questions de temps et d'efficacité deviennent particulièrement importantes.

C. Organisation du Ministère

Le Conseil privé évolue dans un milieu complexe à niveaux multiples, et son Programme est exécuté principalement à Ottawa. Les commissions d'enquête et les groupes de travail peuvent avoir leur siège n'importe où au Canada, selon les circonstances.

En 1998-1999, le Programme du Conseil privé comptait cinq secteurs d'activité. Voir figure 1.

Figure 1 : Structure du Programme

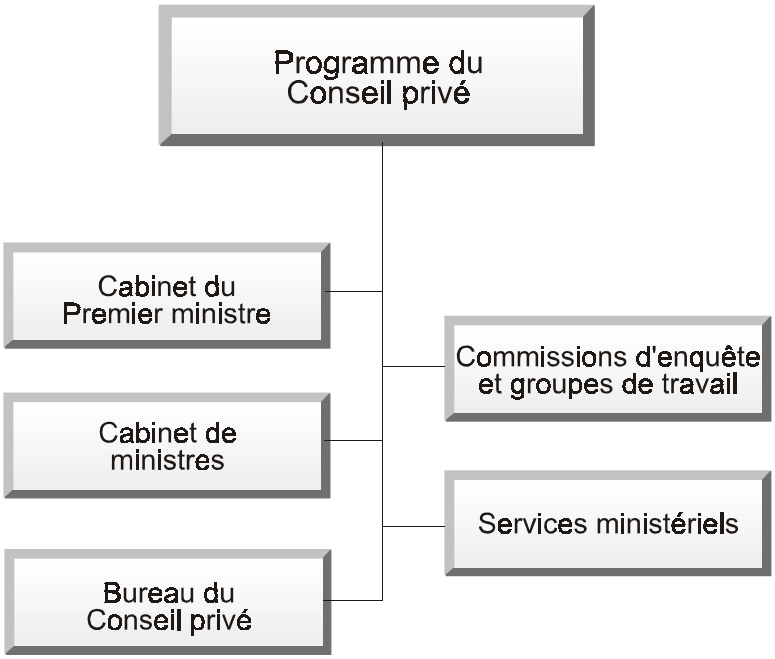

Secteur d'activité 1 – Cabinet du Premier ministre

L'objectif du secteur d'activité ***Cabinet du Premier ministre*** consiste à fournir des conseils, de l'information et des services spéciaux au Premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet. Ces services comprennent notamment la liaison avec les ministres, la gestion des dossiers à l'étude, les communications, la planification et les activités gouvernementales liées à la représentation du Canada à l'étranger ainsi que le soutien à l'égard de certaines responsabilités politiques, dont les relations avec le caucus. Le cabinet est dirigé par le directeur de cabinet.

Figure 2 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinet du Premier ministre

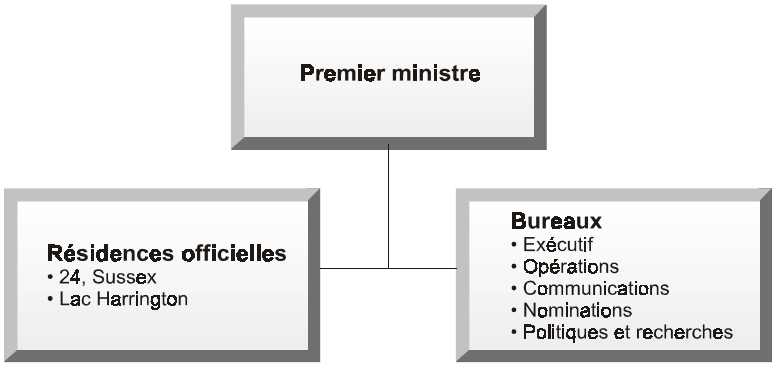

Secteur d'activité 2 – Cabinets de ministres

L'objectif du secteur d'activité ***Cabinets de ministres*** consiste à fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au vice-premier ministre, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, au leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader du gouvernement au Sénat.

Le secteur d'activité Cabinets de ministres comprend le Cabinet du vice-premier ministre, qui remplit des fonctions précises qui lui sont déléguées par le Premier ministre; le Cabinet du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, qui est chargé des relations fédérales-provinciales; le Cabinet du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui est chargé du programme législatif du gouvernement en Chambre; le Cabinet du leader du gouvernement au Sénat, qui est responsable du programme législatif du gouvernement au Sénat. Ce secteur d'activité est responsable aussi du paiement des salaires et des allocations des secrétaires d'État qui secondent les ministres du Cabinet. Chaque ministre dispose d'un adjoint exécutif qui gère son cabinet.

Figure 3 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinets de ministres

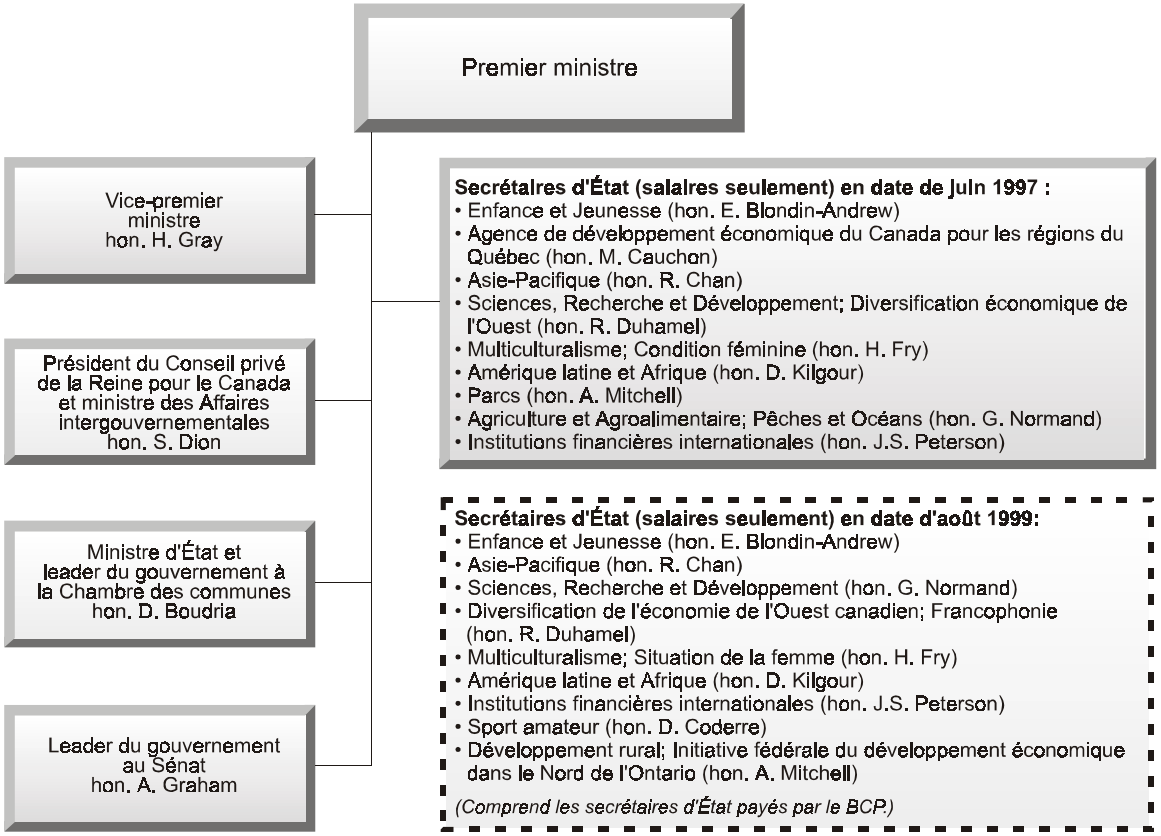

Secteur d'activité 3 – Bureau du Conseil privé

L'objectif du secteur d'activité ***Bureau du Conseil privé*** consiste à seconder le Premier ministre et le Cabinet dans ses efforts pour assurer la bonne marche du processus décisionnel central, et à offrir au Premier ministre les conseils et l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions de chef du gouvernement et de président du Cabinet. Cela signifie également qu'il fournit le soutien nécessaire aux quatre ministres du Programme du Conseil privé, ainsi qu'au ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Afin d'atteindre cet objectif, le Bureau du Conseil privé travaille de concert avec les ministères et les organismes gouvernementaux pour fournir, en toute impartialité, les meilleurs conseils et renseignements possibles. Il doit en outre être très au fait des priorités des Canadiens afin d'offrir des avis stratégiques qui répondent aux intérêts fondamentaux du pays. Le Bureau du Conseil privé travaille en concertation avec les provinces et les territoires pour bien comprendre les enjeux régionaux et pour se tenir au courant de l'actualité internationale et de ses répercussions sur le Canada.

Le Bureau du Conseil privé doit également s’assurer que la fonction publique, en tant qu’institution, aura la capacité de bien servir les Canadiens et leurs élus dans les années à venir. À mesure que sont redéfinies les responsabilités du gouvernement, le rôle de ce secteur d’activité consiste à conseiller le Premier ministre et les autres ministres sur les priorités liées au changement, afin de permettre à la fonction publique de s’adapter rapidement.

À titre de Secrétariat du Cabinet, ce secteur a pour rôle d’offrir de l'information et des conseils stratégiques au Premier ministre, au Cabinet et à trois de ses quatre comités. (Le quatrième comité, le Conseil du Trésor, est secondé par un organisme distinct, le Secrétariat du Conseil du Trésor.) Voir figure 1. Ce rôle consiste notamment à seconder le Comité spécial du Cabinet sur les communications, et à contribuer à améliorer la coordination et l’uniformité entre les ministères.

Figure 4 : Comités du Cabinet

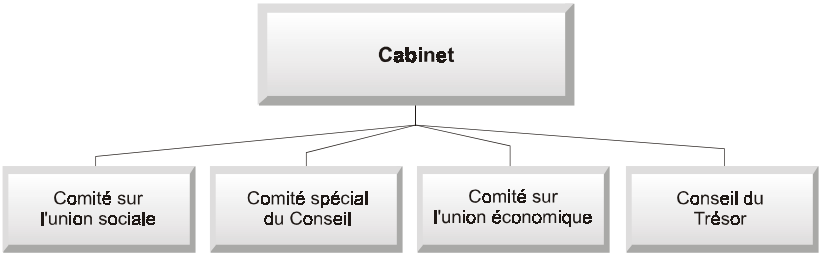

Le secteur d’activité Bureau du Conseil privé comprend les directions générales suivantes : Affaires intergouvernementales, Opérations, Planification et consultation, Priorités de gestion et personnel supérieur, Sous-greffier du Conseil privé et conseiller juridique, Sécurité et renseignement et, finalement, Politique étrangère et de la défense. Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet rend compte de la gestion de ce secteur d’activité au Premier ministre.

Figure 5 : Organigramme du secteur d'activité – Bureau du Conseil privé

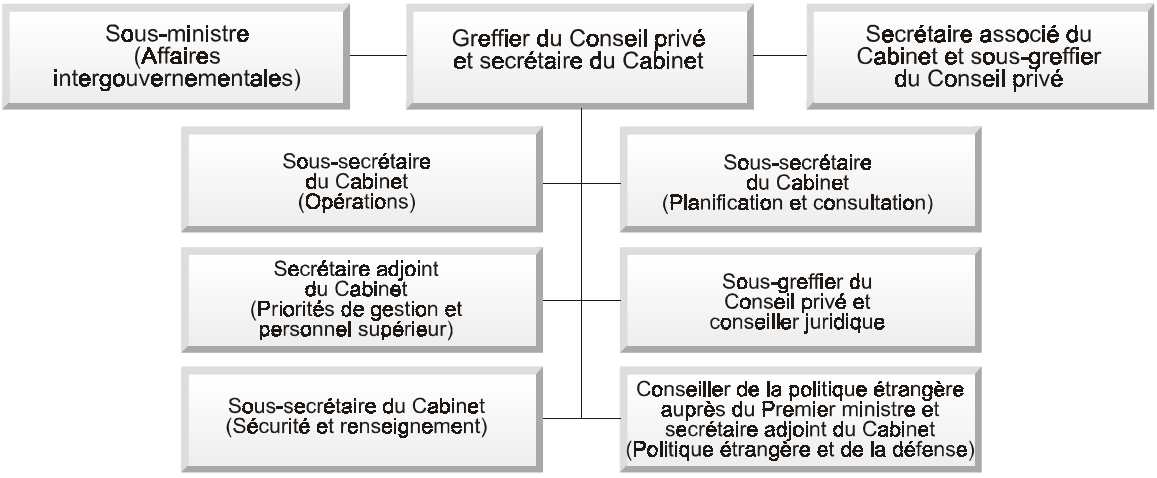

Secteur d'activité 4 – Commissions d'enquête et groupes de travail

L'objectif du secteur d'activité ***Commissions d'enquête et groupes de travail*** consiste à réunir de l'information et à en faire rapport conformément au mandat établi, et à exécuter un certain nombre de projets à court terme. Chaque commission est dirigée par un ou plusieurs commissaires.

Au cours de l'exercice 1998-1999, ce secteur d'activité était constitué de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Secteur d'activité 5 – Services ministériels

L'objectif du secteur d'activité ***Services ministériels*** est de fournir des services ayant un bon rapport coût-efficacité en matière de finances, de personnel et de gestion de l'information, à l'appui des opérations et des systèmes ministériels.

Ceci comprend des services communs et spécialisés. Les services communs sont offerts aux autres secteurs d'activité et incluent notamment les services suivants : finances, administration, gestion de l'information, informatique, services techniques, gestion des ressources humaines, coordination des réponses aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les services spécialisés comprennent le standard du Premier ministre, la section responsable de la correspondance à caractère non politique et non personnel adressée au Premier ministre et aux autres ministres du Programme, ainsi que la section du soutien des tournées.

Ce secteur d'activité fournit également certains services administratifs aux commissions d'enquête et aux groupes de travail.

Le secteur d'activité Services ministériels comprend l'Administration, les Services financiers, l'Informatique et les services techniques, les Services d'information, les Ressources humaines et l'Accès à l'information / Protection des renseignements personnels. Le sous-ministre adjoint des Services ministériels dirige ce secteur.

Figure 6 : Organigramme du secteur d'activité – Services ministériels

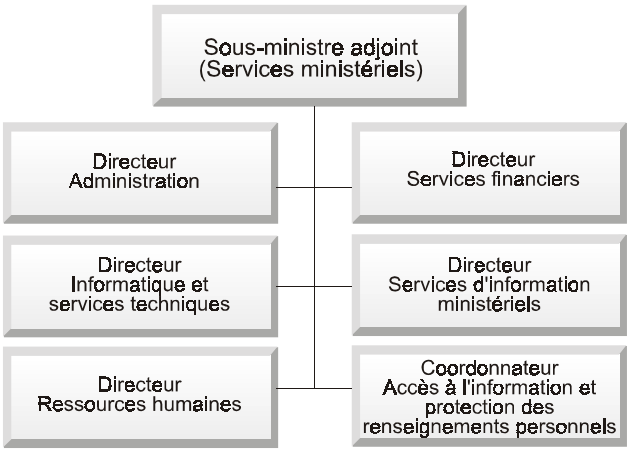

III RENDEMENT DU MINISTÈRE

A. Attentes en matière de rendement

Tableau des principaux engagements en matière de résultats Bureau du Conseil privé (BCP)		
pour fournir aux Canadiens :	sera démontré par les actions suivantes :	réalisation signalée dans :
un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet	• conseiller et assister le Premier ministre et les ministres de son portefeuille, c'est-à-dire le Vice-premier ministre, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat;	Rapport sur le rendement, Partie III, p. 12-21
	• assurer l'efficacité du processus décisionnel du Cabinet conformément aux principes du gouvernement responsable et aux directives du Premier ministre;	Rapport sur le rendement, Partie III, p. 12-21
	• coordonner les grandes politiques au niveau interministériel afin de s'assurer de leur conformité avec les priorités gouvernementales;	Rapport sur le rendement, Partie III, p. 12-21
	• assurer le leadership et coordonner au niveau interministériel les initiatives de réforme de la fonction publique afin d'appuyer les priorités gouvernementales;	Rapport sur le rendement, Partie III, p. 12-21
	• fournir un système capable de traiter avec efficacité le volume de correspondance reçu des Canadiens par le Premier ministre.	Rapport sur le rendement, Partie III, p. 12-21

B. Réalisations en matière de rendement

La présente section porte sur les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et priorités (1998-1999)*. De façon générale, le programme vise à aider le gouvernement à respecter ses priorités ainsi qu'à se doter de plans et à se fixer des objectifs pour l'avenir. Il joue également un rôle important pour ce qui est d'aider la fonction publique du Canada à demeurer une institution vitale et efficace.

Le tableau ci-dessous offre un résumé des renseignements financiers concernant le programme. Les trois chiffres qu'il contient correspondent :

- au plan au début de l'année **(Dépenses prévues)**;
- aux dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement pour le Bureau du Conseil privé, afin de tenir compte de l'évolution des priorités et des imprévus **(Autorisations totales)**;
- aux dépenses réelles **(de 1998-1999)**.

Bureau du Conseil privé

Dépenses prévues	73 417 210 $
Autorisations totales	84 896 398 $
Dépenses réelles en 1998-1999	**83 056 559 $**

Le BCP a entrepris l'année avec des autorisations de 73,4 millions de dollars. Un budget supplémentaire et des rajustements de 11,5 millions $ ont été approuvés au cours de l'exercice financier, faisant ainsi passer les autorisations totales à 84,9 millions $. En 1998-1999, le BCP a dépensé 83,1 millions $, reportant une somme de 1,8 million $ en raison, principalement, de frais d'opération et de contributions moins élevés que prévu.

Le Bureau du Conseil privé (BCP) joue un double rôle au sein du gouvernement du Canada.

En tant que ministère du Premier ministre, il collabore avec tous les autres ministères fédéraux afin de fournir conseils, renseignements et services au Premier ministre en sa qualité de chef du gouvernement, et aux autres ministres liés au Programme du Conseil privé.

À titre d'organisme central, le BCP s'occupe à divers degrés de dossiers intéressant l'ensemble de l'administration fédérale. Il joue à l'occasion un rôle de premier plan à l'égard des questions, projets et priorités qui lui sont présentés, et en assure

l'encadrement, la coordination et le suivi. En d'autres temps, il peut agir à titre de participant et collaborer avec les autres ministères afin de les aider à effectuer leur travail.

Ces rôles, celui de leader et de participant, se constatent dans les activités du BCP. Cela dit, quels que soient ces rôles, toutes les initiatives du BCP visent à soutenir le mandat qui lui a été confié de fournir des conseils et un soutien non partisans au Premier ministre et au Cabinet.

En 1998-1999, le BCP a collaboré activement à la réalisation de plusieurs priorités clés en contribuant notamment aux travaux en cours visant à améliorer et à accroître l'accès des Canadiens aux programmes et services du gouvernement, en faisant la promotion constante d'une gestion horizontale dans l'ensemble de l'administration, en mettant les ministères au défi de tenir compte de tous les intervenants dans l'élaboration des politiques et programmes et de les consulter, et en favorisant les initiatives de renouvellement de la fonction publique.

Amélioration des services offerts aux Canadiens

Le BCP occupe une place importante dans les initiatives visant à améliorer l'exécution des programmes et la prestation des services offerts aux Canadiens. Au cours de la période visée, il a continué de conseiller les ministres à l'égard des mesures à prendre pour aider la fonction publique à s'adapter aux attentes nouvelles des citoyens.

Au sein du Comité consultatif supérieur du Conseil du Trésor, le BCP a donné avis et conseils au secrétaire du Conseil du Trésor au sujet de diverses initiatives concernant la prestation des services. L'une d'elles consistait à élaborer une infrastructure de gestion de l'information stratégique et de la technologie de l'information afin d'établir une infrastructure électronique fiable, sécuritaire et souple qui permettra d'offrir des services axés sur les citoyens dans un grand nombre de cas au sein du gouvernement. Service Canada est une autre initiative pangouvernementale dirigée par le Conseil du Trésor; elle vise à établir des guichets uniques donnant accès à une vaste gamme de services. À court terme, les Canadiens bénéficieront ainsi d'un meilleur accès aux renseignements et aux services disponibles, dans des kiosques, par téléphone ou par Internet. Comme ces services seront tous présentés de la même manière, les Canadiens seront en mesure de s'y retrouver plus facilement d'un ministère et d'un mécanisme de prestation à l'autre. De plus, les citoyens pourront mieux apprécier la valeur des programmes et services fédéraux dans leur vie de tous les jours. Le BCP a aussi collaboré étroitement avec d'autres organismes centraux et ministères pour faire en sorte que les initiatives de communication aident les Canadiens à bien se renseigner sur les programmes et services du gouvernement.

Le soutien que fournit le BCP au Premier ministre et aux ministres a constitué un élément important dans la création de deux nouveaux organismes de services. De façon plus particulière, il a participé à l'analyse de rentabilisation préalable à l'établissement de

l'Agence canadienne des parcs et de l'Agence canadienne des douanes et du revenu, qui ont toutes deux pour but d'améliorer le service à la population. Le BCP a fourni soutien et conseils au Premier ministre, aux ministres et à leurs ministères à partir de la conceptualisation de ces agences jusqu'à l'adoption des lois nécessaires par le Parlement, en passant par la rédaction de ces dernières.

Les Canadiens ont fait parvenir 375 000 lettres au Premier ministre au cours de l'année écoulée, soit un léger recul par rapport à l'année précédente. Par contre, ils ont davantage eu recours au courrier électronique. En tout, 26 000 messages électroniques ont été transmis au Premier ministre, contre 7 000 deux ans plus tôt. Au cours de la période visée, un système de gestion de la correspondance conforme à l'an 2000 a été mis en place dans le cadre de l'initiative du Conseil du Trésor touchant les systèmes communs. En raison de ce changement et des besoins en formation qu'il a entraînés, le temps de réponse au courrier de nature générale est passé de cinq à six semaines. En revanche, le courrier principal, de même que les réponses aux demandes de souhaits et de messages adressés par le Premier ministre, ont été traités dans les délais habituels.

Enfin, le BCP a examiné et rationalisé son processus d'accès à l'information depuis 1997-1998. Il a réussi à rattraper le retard accumulé, et par souci de mieux respecter ses délais à cet égard, le BCP envisage l'affectation de ressources supplémentaires aux éléments les plus stratégiques du processus, ce qui permettrait d'accroître la capacité de surveillance et de suivi, d'améliorer la formation du personnel du BCP afin de le rendre le plus efficace possible et de raffiner davantage les méthodes de travail. Ces efforts permettront au BCP d'améliorer le temps de réponse et de respecter les délais imposés par la loi.

Collaboration avec les autres pays

Pendant tout l'exercice financier, le BCP a soutenu activement le Premier ministre en matière de défense et de politique étrangère. Le Premier ministre a visité un certain nombre de pays, dont les États-Unis, le Mexique, Cuba, la Grande-Bretagne, l'Ukraine, la Chine, l'Italie et la Pologne. De plus, il a reçu des délégations et des chefs d'État de quelque vingt pays. L'un des points saillants a d'ailleurs été la visite de l'ancien président d'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, en septembre 1998.

Le Premier ministre a participé au Sommet des Amériques à Santiago (Chili), au sommet CARICOM à Nassau et à celui de l'OTAN qui célébrait son cinquantième anniversaire. Le BCP a fourni aide et soutien au cours du conflit au Kosovo, particulièrement en ce qui a trait à la participation du Canada à la campagne aérienne, à l'opération de maintien de la paix qui a suivi, à la prestation de l'aide humanitaire et au respect de la loi. Le Premier ministre a bénéficié d'un appui semblable lorsqu'il a élaboré la politique gouvernementale de non prolifération après les essais nucléaires effectués en Inde et au Pakistan.

Le BCP a aidé le Canada à obtenir son sixième mandat au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a aussi coordonné le travail de nombreux ministères et organismes dans les missions de secours aux sinistrés de l'ouragan Mitch en Amérique Centrale.

Le BCP a appuyé les efforts visant à accroître les exportations canadiennes et à renforcer les accords bilatéraux et multilatéraux, mais il a aussi été particulièrement actif lorsqu'il s'est agi d'aider le Premier ministre à se préparer à faire valoir les intérêts économiques du Canada au Sommet du G8 au Royaume-Uni, à la conférence de l'APEC à Kuala Lumpur et au Sommet économique mondial à Zurich.

Collaboration avec les provinces et les territoires

Le BCP fournit des conseils stratégiques sur la gestion de la fédération et la promotion de l'unité nationale. Il soutient le Premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales dans la gestion des relations fédérales-provinciales, ce qui l'amène notamment à leur prodiguer des conseils stratégiques sur les rencontres bilatérales et multilatérales, sur les dossiers intergouvernementaux et sur l'unité nationale.

Le BCP a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Justice lorsqu'il a fallu préparer la réponse du gouvernement à la décision de la Cour suprême du Canada sur une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance du Québec (août 1998).

Le BCP cherche également à prévoir et à évaluer les positions des provinces et des territoires sur les enjeux fédéraux-provinciaux et suit de près les grands événements comme la conférence annuelle des premiers ministres, la conférence des premiers ministres de l'Ouest et celle des premiers ministres de l'Est. En 1998-1999, une conférence des premiers ministres a eu lieu (février 1999), où l'Entente cadre sur l'union sociale a été signée et où la question du financement des soins de santé a été discutée. Le BCP a travaillé à la préparation de cette rencontre tout au long de 1998 notamment en aidant le groupe de travail sur l'union sociale à négocier une nouvelle approche axée sur la collaboration.

Le BCP favorise l'établissement d'une étroite collaboration dans ses relations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il considère ce contact permanent qu'il garde avec les provinces et les territoires comme une occasion d'échanger de l'information et de mieux comprendre leur situation, leurs préoccupations et leurs priorités. Ce genre de communication accroît les possibilités de consensus et favorise la collaboration avec et entre les provinces et les territoires.

Au cours de l'année écoulée, le BCP a en outre suivi presque 50 rencontres de ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux et il a délégué des représentants à plusieurs d'entre elles. En organisant et en coordonnant les rencontres des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, le BCP a voulu faire en sorte que les initiatives assurent la

promotion de relations intergouvernementales positives et constructives, ou qu'elles aident à éviter les différends, et qu'elles respectent l'esprit de l'union sociale.

Tout en assurant le suivi des dossiers économiques et sociaux que doit étudier le Cabinet, et en prodiguant des conseils au besoin, le BCP a également fait en sorte qu'il soit tenu compte des doléances des provinces, particulièrement dans le cas du Programme d'action national pour les enfants, de la Prestation nationale pour enfants, des personnes handicapées, de la Stratégie emploi jeunesse, de la santé et des dossiers touchant par exemple les négociations commerciales internationales, le changement climatique et le Dialogue rural.

Le BCP suit en permanence les débats publics concernant les questions constitutionnelles afin d'en évaluer l'importance au regard de l'évolution de la fédération et de l'unité nationale.

Le BCP examine et évalue les propositions de modifications constitutionnelles émanant des provinces, et prodigue des conseils au ministre des Affaires intergouvernementales et au Premier ministre relativement à ces questions. Le cas échéant, le BCP se tient en contact avec le ministère de la Justice.

En 1998-1999, le BCP a suivi le processus ayant mené à l'adoption, le 26 avril 1999, d'une modification constitutionnelle par la chambre d'assemblée de Terre-Neuve pour que la province s'appelle dorénavant Terre-Neuve et Labrador, en prévision d'une modification similaire qui sera déposée aux Communes et au Sénat à l'automne 1999.

Collaboration avec les autres ministères

Les dossiers que doivent traiter le gouvernement et la fonction publique sont de plus en plus complexes et nécessitent souvent l'intervention de plusieurs ministères. Le BCP a donc collaboré étroitement avec les autres ministères tout au long de la période visée afin de mettre au point les mécanismes voulus pour que les dossiers communs soient traités de façon uniforme et que tous les ministères compétents y participent et soient invités à y contribuer. Ce travail a aidé le gouvernement à changer sa façon d'élaborer ses politiques et d'offrir ses programmes.

Le gouvernement a réagi à la complexité croissante des dossiers qui lui sont soumis en s'engageant de plus en plus dans la voie de la gestion horizontale. En 1998-1999, cet engagement s'est manifesté dans de nombreuses activités du BCP. Il a par exemple soutenu, de concert avec les autres ministères, la création du Secrétariat du changement climatique qui, en collaboration avec les provinces et les territoires, gère le processus national d'élaboration d'une stratégie visant à mettre en oeuvre le protocole de Kyoto. Le BCP a également mis sur pied un Groupe de travail sur le secteur bénévole dans le but d'aider 17 ministères à élaborer une démarche applicable à l'ensemble de l'administration et ayant pour but de donner plus de moyens d'action au secteur et d'accroître sa contribution à la société canadienne. L'engagement du BCP à l'égard de la gestion

horizontale s'est manifesté de façon évidente par sa participation à l'élaboration de la stratégie canadienne sur la biotechnologie, qui offre aux principaux ministères à vocation scientifique les orientations dont ils ont besoin. Le BCP a veillé à ce que les ministères favorisent l'atteinte des objectifs à long terme du gouvernement tout en conservant un point de vue équilibré au sujet des nombreuses et épineuses questions que soulève la biotechnologie. Le BCP a également aidé le gouvernement fédéral à adopter une démarche cohérente à l'égard de l'Entente cadre sur l'union sociale, et a encouragé les autres ministères à intégrer ses principes à l'élaboration de leurs politiques et programmes, notamment ceux qui touchent la concertation.

Le BCP s'est joint aux autres ministères pour soutenir l'objectif de renforcement de la fédération que s'est depuis longtemps fixé le gouvernement. Par exemple, il a collaboré étroitement avec le ministère du Patrimoine canadien au sujet d'une proposition visant à étendre les programmes d'échange grâce à la création d'un système d'accès à l'information qui permettrait aux Canadiens d'augmenter leurs connaissances sur leur pays.

Le BCP a joué un rôle de premier plan, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, pour que l'on donne suite à l'engagement du gouvernement de proposer la création d'un forum international de fédérations où les États fédéraux pourraient échanger idées et informations, comparer leurs expériences, et trouver des solutions nouvelles à des problèmes communs. À la suite de consultations auprès de plusieurs hauts responsables canadiens, un modèle d'organisation non gouvernementale a été élaboré. Le Comité du Forum des fédérations a par la suite été créé et, tout en faisant la promotion d'un forum permanent, a commencé à organiser la Conférence internationale sur le fédéralisme qui aura lieu à Mont-Tremblant (Québec) en octobre 1999.

L'un des objectifs du BCP est de mettre au point des mécanismes destinés à offrir le soutien le plus efficace aux comités du Cabinet. À cet égard, il a favorisé la coopération interministérielle au chapitre de l'élaboration des politiques et des activités de communication. Par exemple, l'automne dernier, le BCP a recueilli de l'information et préparé une étude de cas pour le compte des comités du Cabinet sur les principaux aspects de l'économie canadienne en abordant les questions dans une perspective multidisciplinaire intégrée.

Pendant toute l'année écoulée, le BCP a participé régulièrement à certains processus interministériels visant à examiner les propositions de politiques et de programmes présentées aux comités du Cabinet et au Cabinet; il a conseillé les ministères en ce qui concerne les orientations et les communications; il a contribué à faire en sorte que les propositions respectent et soutiennent les priorités de l'ensemble de l'administration fédérale. La participation du BCP aux travaux du groupe de travail interministériel chargé du partenariat rural canadien, par exemple, a incité les autres ministères participants à « penser rural » dans le cadre de leurs initiatives d'orientation et de planification.

Le BCP a collaboré étroitement avec les ministères au sujet des grandes initiatives législatives, fournissant au besoin des conseils en matière d'orientation et de communication. Il a travaillé avec certaines ministères en vue de faciliter l'examen de projets de loi comme la *Loi canadienne de 1998 sur la protection de l'environnement* (projet de loi C-32) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et sur les documents électroniques* (projet de loi C-54).

En 1998-1999, le BCP a aussi conseillé et aidé d'autres ministères à l'égard de la mise en oeuvre de grands programmes. Par exemple, il a collaboré avec certains d'entre eux dans le cas de l'élaboration, de la mise en oeuvre et des communications relativement au *Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes* et au *Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole*.

À l'interne, le BCP a poursuivi la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Comité d'examen indépendant sur la modernisation de la fonction de contrôle au sein du gouvernement du Canada en procédant à la mise en place de nouveaux processus et structures conformes à la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement. Il a à cet égard fait l'achat d'un nouveau système intégré de gestion financière et matérielle (Free Balance) conforme à l'an 2000. La mise en service de Free Balance a commencé par l'évaluation des processus en place, des activités du ministère et du plan comptable, le gros du travail ayant été effectué le 1er avril 1999 avec l'installation complète de plusieurs modules. Les travaux visant à rendre le système conforme aux autres exigences du SIF se poursuivront au cours des deux prochains exercices financiers.

Soutien du programme du gouvernement

Le BCP a soutenu activement le programme du gouvernement au Parlement en 1998-1999. Il a coordonné les initiatives législatives ministérielles, soutenu et conseillé le Premier ministre, les ministres de son portefeuille et le greffier au sujet du programme législatif permettant au gouvernement de mettre en oeuvre sa stratégie économique et sociale. Il a coordonné le travail des ministères fédéraux et a consulté ces derniers dans le cas de quelque 40 initiatives législatives, et il a coordonné les projets de loi présentés au Cabinet pour qu'il autorise leur dépôt. Il a fourni aux ministères des conseils sur les communications touchant ces mêmes initiatives et d'autres dossiers que doit aborder le gouvernement dans le cadre de son mandat. De plus, le BCP a contribué largement aux travaux d'une équipe interministérielle qui a élaboré les nouvelles directives du Cabinet sur la rédaction des lois, ce qui augmentera la capacité et améliorera l'élaboration des politiques et les processus législatifs. En outre, des ressources ont été regroupées au BCP afin de mieux aider le Comité spécial du Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gouverneur en conseil. En 1998-1999, le Comité spécial du Conseil a approuvé plus de 1 200 projets de création ou de modification de décrets, dont quelque 400 portant sur la réglementation.

Le BCP a assuré le soutien du Comité du Cabinet chargé des communications, lequel a fourni conseils et directives aux ministres et aux ministères afin d'assurer la cohérence

des communications gouvernementales dans tous les ministères et d'aider les Canadiens à mieux comprendre les politiques, les programmes et les services et de leur donner un meilleur accès aux renseignements les concernant.

Le BCP a conseillé le Premier ministre et les ministres de son portefeuille sur des questions d'ordre juridique, d'orientation, de communication et de procédures, sur l'ensemble du programme gouvernemental au Parlement et sur les procédures judiciaires ayant des répercussions sur toute l'administration ou touchant les prérogatives du Premier ministre. De plus, il a aidé les ministres et les ministères à l'égard de l'interprétation des renseignements confidentiels du Cabinet et de la rédaction des lois et règlements du gouvernement.

Le BCP a aussi aidé les leaders du gouvernement à la Chambre des communes et au Sénat en ce qui a trait au programme législatif gouvernemental au Parlement. L'une des principales activités consistait à mettre à jour le cadre électoral du Canada en modifiant la *Loi électorale du Canada*.

Renouvellement de la fonction publique

Dans son Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique, le greffier a cerné trois secteurs où des mesures pourraient être prises : le renforcement de la capacité d'élaboration des politiques, la modernisation de la prestation des services, et l'amélioration de la gestion des gens. Le BCP a montré la voie dans les trois secteurs en collaborant avec les ministères, les sous-ministres champions et les organismes centraux afin de faire progresser le programme de renouvellement.

Dans le cadre de sa collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Centre canadien de gestion, le Réseau du leadership et les sous-ministres champions, le BCP a joué un rôle vital dans le développement du cadre général de renouvellement, l'établissement des priorités d'ensemble et l'élaboration de solutions. Les travaux effectués dans le but d'améliorer la gestion des ressources humaines (*La Relève*) ont été particulièrement intenses.

En conseillant le greffier sur la gestion stratégique du programme des comités (y compris le Comité des hauts fonctionnaires et les retraites des sous-ministres), le BCP a contribué à maintenir la question du renouvellement de la fonction publique en tête de la liste des priorités de l'administration fédérale et a donné des conseils au sujet de la définition et de l'évolution du programme de gestion.

Afin de garder en poste et de motiver les travailleurs du savoir, et d'en attirer d'autres au cours de la période visée, de nouveaux programmes améliorés de perfectionnement ont été mis en place, les programmes de récompense ont été renouvelés, des réseaux ont été créés, les conseils régionaux ont été revitalisés, des sous-ministres champions ont été chargés de régler certaines questions, notamment les besoins des groupes fonctionnels, un

système amélioré de soutien et de gestion de la carrière a été instauré à l'intention des sous-ministres adjoints, des comités consultatifs sur l'apprentissage ont été mis sur pied pour les cadres intermédiaires et d'autres groupes, et les travaux se sont poursuivis en vue de la rationalisation et de la réforme des systèmes de dotation et de classification, de même que du processus de planification des activités.

À titre d'organisation, le BCP a poursuivi la mise en oeuvre de son propre plan d'action dans le cadre de *La Relève*, une initiative prise à l'échelle de la fonction publique en vue d'en faire une institution moderne et dynamique dans les années à venir. Il a pris des mesures à l'égard de trois priorités : des ateliers de gestion de carrière, un programme de formation pour agents subalternes et la rétroaction ascendante pour les gestionnaires. Lors d'un colloque d'une journée intitulé *Investir dans notre avenir*, les employés ont discuté des priorités et des initiatives de *La Relève*.

Rémunération

La question de la rémunération, l'un des principaux éléments de la capacité qu'a la fonction publique d'attirer et de maintenir en poste des employés de haut calibre, a également été abordée par le BCP. Les recommandations salariales contenues dans le rapport présenté en janvier 1998 par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction ont été mises en oeuvre dans le cas des personnes nommées par le gouverneur en conseil. Des travaux ont également été effectués en ce qui a trait à l'application d'autres recommandations du Comité. De façon plus particulière, le BCP a procédé à l'examen de la rémunération des premiers dirigeants des sociétés d'État et a fourni renseignements et recommandations au Comité, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le BCP a aussi collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'égard de diverses autres politiques et questions de gestion des ressources humaines, dont la négociation collective, l'équité salariale, la réforme des pensions et la norme générale de classification.

Reconnaissance de la valeur des employés

Le BCP a été particulièrement actif en ce qui a trait à l'élément fierté et reconnaissance de *La Relève*. Des efforts ont été déployés afin de faire reconnaître la contribution des employés dans toute la fonction publique. Le BCP a participé aux activités suivantes :

- la première remise des prix du chef de la fonction publique (en reconnaissance de l'excellence à tous les niveaux);
- la remise des prix pour réalisations exceptionnelles;
- la remise des prix d'excellence du SCT;
- la Semaine nationale de la fonction publique;
- les activités de la région de la capitale nationale à l'occasion de la Semaine (*Fiers de servir les Canadiennes et les Canadiens*)

De plus, le BCP a participé à l'élaboration du projet *Redécouvrir la fonction publique* qui réunira des cadres supérieurs des fonctions publiques fédérale, provinciales et municipales, des leaders des secteurs privé et bénévole, de même que des chercheurs et des représentants des médias, à l'automne 1999.

Valeurs et éthique

Les valeurs et l'éthique ont été parmi les principaux éléments du programme du gouvernement fédéral, et le travail du BCP a été l'un des moteurs du programme en cours visant à développer davantage et à promouvoir une fonction publique axée sur les valeurs. Le BCP a aidé les conseils régionaux à organiser des ateliers sur les valeurs et l'éthique, examiné d'autres questions de politique liées aux valeurs et à l'éthique, montré la voie par l'entremise du sous-ministre champion des valeurs et de l'éthique, et assuré un soutien interne en la matière.

Commission sur les revendications particulières des Indiens

La Commission sur les revendications particulières des Indiens mène des enquêtes impartiales lorsque les Premières Nations contestent le rejet de leurs revendications particulières par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou lorsqu'elles ne sont pas d'accord avec les critères d'indemnisation utilisés par le gouvernement au moment de négocier le règlement de leurs revendications. Outre les enquêtes officielles, la Commission, à la demande du gouvernement ou d'une Première Nation, prend les dispositions nécessaires pour organiser des séances de médiation.

La Commission a collaboré avec le groupe de travail mixte des Premières Nations et du gouvernement sur la réforme de la politique des revendications en vue d'élaborer diverses possibilités de changements structurels ou administratifs et de les présenter au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pendant ce temps, la Commission poursuit le travail qu'exige son mandat.

En 1998-1999, trois nouveaux rapports d'enquêtes ont été publiés, tandis que six autres étaient en cours de rédaction. Quatorze revendications ayant préalablement fait l'objet d'enquêtes par la Commission ont été acceptées pour négociation, ce qui porte à quarante-six le nombre des revendications au sujet desquelles l'enquête est terminée et un rapport a été déposé. De ce nombre, vingt-trois ont été réglées ou acceptées pour négociation.

Constatant de toute évidence que les Canadiens ont de la difficulté à bien saisir la question des revendications, de même que l'aspect historique et juridique de ces dernières, les commissaires poursuivent l'élaboration d'un plan d'éducation et de sensibilisation du public. C'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le chef national qui les ont encouragés à le faire, en décembre 1998.

IV GROUPEMENT DES RAPPORTS

A. État de préparation à l'an 2000

Pour ce qui est de l'an 2000, le projet de préparation du BCP était terminé à 98 % au 31 mars 1999. Les systèmes essentiels à la mission du ministère ont été évalués et les travaux devraient être terminés d'ici la fin septembre 1999. Le projet comprend l'élaboration d'un plan d'urgence et la mise en place à temps d'installations de réserve pour assurer la continuité des activités. La mise au point du plan d'urgence s'est terminée le 30 juin 1999 par l'instauration de mesures d'urgence dont la vérification sera terminée à l'automne 1999.

V RENDEMENT FINANCIER

A. Aperçu du rendement financier

La présente section donne un aperçu du rendement financier à l'aide d'une série de tableaux financiers. La disposition de ces tableaux est la même pour l'ensemble de l'administration fédérale. Tous les chiffres inscrits dans les colonnes « Dépenses prévues », « Autorisations totales » et « Dépenses réelles » correspondent aux chiffres publiés dans le Budget principal des dépenses et les Comptes publics de 1998-1999.

En 1998-1999, seuls les tableaux financiers suivants s'appliquaient aux activités du Bureau du Conseil privé :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité
3. Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
7. Recettes non disponibles par secteur d'activité
9. Paiements de transfert

B. Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

Crédit		1998-1999 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Bureau du Conseil privé			
1	Dépenses de fonctionnement	65 162,0	76 180,5	**74 364,9**
(L)	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	72,0	74,0	**74,0**
(L)	Président du Conseil privé – Traitement et allocation pour automobile	48,6	50,0	**50,0**
(L)	Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	48,6	50,0	**50,0**
(L)	Ministres sans portefeuille ou ministres d'État – Traitement et allocation pour automobile	22,0	22,7	**22,7**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 064,0	8 470,0	**8 470,0**
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens de surplus de la Couronne	-	49,2	**25,0**
	Total pour le ministère	**73 417,2**	**84 896,4**	**83 056,6**

Nota: Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles *	Total Dépenses nettes
Cabinet du Premier ministre	85	6 242,9	-	-	6 242,9	-	6 242,9	-	6 242,9
(autorisations totales)	*85*	*6 244,3*	-	-	*6 244,3*	-	*6 244,3*	-	*6 244,3*
(Dépenses réelles)	**87**	**6 411,9**	**-**	**-**	**6 411,9**	**-**	**6 411,9**	**-**	**6 411,9**
Cabinets de ministres	82	7 589,3	-	-	7 589,3	-	7 589,3	-	7 589,3
(autorisations totales)	*82*	*7 671,3*	-	-	*7 671,3*	-	*7 671,3*	-	*7 671,3*
(Dépenses réelles)	**80**	**6 988,3**	**25,6**	**-**	**7 013,9**	**-**	**7 013,9**	**-**	**7 013,9**
Bureau du Conseil privé	348	30 947,0	-	1 942,0	32 889,0	-	32 889,0	-	32 889,0
(autorisations totales)	*366*	*34 352,1*	-	*4 442,0*	*38 794,1*	-	*38 794,1*	-	*38 794,1*
(Dépenses réelles)	**341**	**33 817,9**	**120,0**	**4 049,4**	**37 987,3**	**-**	**37 987,3**	**-**	**37 987,3**
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	4 902,0	-	-	4 902,0	-	4 902,0	-	4 902,0
(autorisations totales)	*-*	*5 203,9*	-	-	*5 203,9*	-	*5 203,9*	-	*5 203,9*
(Dépenses réelles)	**-**	**3 807,7**	**76,8**	**-**	**3 884,5**	**-**	**3 884,5**	**-**	**3 884,5**
Services ministériels	200	19 794,0	2 000,0	-	21 794,0	-	21 794,0	-	21 794,0
(autorisations totales)	*200*	*23 859,6*	*3 123,2*	-	*26 982,8*	-	*26 982,8*	-	*26 982,8*
(Dépenses réelles)	**202**	**25 123,5**	**2 635,5**	**-**	**27 759,0**	**-**	**27 759,0**	**-**	**27 759,0**
Total	715	69 475,2	2 000,0	1 942,0	73 417,2	-	73 417,2	-	73 417,2
(autorisations totales)	*733*	*77 331,2*	*3 123,2*	*4 442,0*	*84 896,4*	-	*84 896,4*	-	*84 896,4*
(Dépenses réelles)	**710**	**76 149,3**	**2 857,9**	**4 049,4**	**83 056,6**	**-**	**83 056,6**	**-**	**83 056,6**
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles**									-
(autorisations totales)									-
(Dépenses réelles)									**(590,2)**
Coûts des services offerts par d'autres ministères									9 496,0
(autorisations totales)									*9 712,0*
(Dépenses réelles)									**10 236,0**
Coût net du programme									82 913,2
(autorisations totales)									*94 608,4*
(Dépenses réelles)									**92 702,4**

* Auparavant appelées « Recettes affectées aux dépenses ».

** Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le Trésor ».

Nota : *Les chiffres en italiques* correspondent aux autorisations totales pour 1998-1999 (Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras** correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1998-1999.

Tableau financier 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	Données réelles 1996-1997	Données réelles 1997-1998	1998-1999 Dépenses prévues	1998-1999 Total des auto-risations*	1998-1999 Données réelles
Cabinet du premier ministre	5 832,8	6 047,3	6 242,9	6 244,3	**6 411,9**
Cabinets de ministres	3 788,5	5 444,9	7 589,3	7 671,3	**7 013,9**
Bureau du Conseil privé	29 597,8	30 838,8	32 889,0	38 794,1	**37 987,3**
Planification pour le millénaire**	-	1 218,5	-	-	**-**
Commissions d'enquête et groupes de travail	17 188,1	10 916,7	4 902,0	5 203,9	**3 884,5**
Services ministériels	23 292,3	25 340,3	21 794,0	26 982,8	**27 759,0**
Total	**79 699,5**	**79 806,5**	**73 417,2**	**84 896,4**	**83 056,6**

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

** Depuis le 12 mars 1998, le Bureau du millénaire du Canada est devenu un organisme indépendant ne relevant plus du Bureau du Conseil privé.

Explication des écarts entre Dépenses prévues et Autorisations totales

Depuis 1998-1999, un financement additionnel de 11,5 millions $ a été obtenu :

- 3,5 millions $ à l'appui de divers comités, du Groupe de travail sur l'union sociale, et du Groupe de la planification et de la coordination de l'an 2000;
- 2,8 millions $ pour le report au nouvel exercice du budget de fonctionnement de 1997-1998, qui a été utilisé pour diminuer les pressions internes, telles que les initiatives liées au passage à l'an 2000;
- 2,5 millions $ pour des paiements de contribution (voir le tableau 9 pour de plus amples détails);
- 2,3 millions $ pour la rémunération suite aux négociations collectives;
- 0,4 million pour rajuster les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau financier 7 – Recettes non disponibles par secteur d'activité

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	1998-1999 Recettes prévues	1998-1999 Autorisations totales	1998-1999 Recettes réelles
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	-	-	-	-	-
Planification pour le millénaire*	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-
Recettes prévues	15,0	5,0	-	-	**51,6**
Recettes non prévues	357,6	425,8	-	-	**538,6**
Total des recettes non disponibles **	**372,6**	**430,8**	-	-	**590,2**

* Le 12 mars 1998, le Bureau du millénaire du Canada a été établi comme un organisme indépendant ne relevant plus du Bureau du Conseil privé.

** Au BCP, les recettes non disponibles proviennent des rajustements de fin d'année.

Tableau financier 9 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en milliers de dollars)

	1996-1997 Dépenses réelles	1997-1998 Dépenses réelles	1998-1999 Dépenses prévues	1998-1999 Autorisations totales	1998-1999 Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	48,0	48,0	48,0	48,0	**48,0**
Planification pour le millénaire*	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total des subventions	**48,0**	**48,0**	**48,0**	**48,0**	**48,0**
CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	1 348,0	1 138,7	1 894,0	4 394,0	**4 001,4**
Planification pour le millénaire*	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total des contributions	**1 348,0**	**1 138,7**	**1 894,0**	**4 394,0**	**4 001,4**
Total des paiements de transfert	**1 396,0**	**1 186,7**	**1 942,0**	**4 442,0**	**4 049,4**

* Le 12 mars 1998, le Bureau du millénaire du Canada a été établi comme un organisme indépendant ne relevant plus du Bureau du Conseil privé.

Explication des écarts entre Dépenses prévues et Autorisations totales

Par le biais du Budget des dépenses supplémentaire, on a augmenté de 2,5 millions $ les crédits déjà accordés au Bureau du Conseil privé au titre de l'aide financière destinée aux communautés autochtones et aux associations qui représentent les peuples autochtones hors réserve, ainsi qu'au Comité du Forum international des fédérations.

VI RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A. Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

Privy Council Office | **Bureau du Conseil privé**

Proudly Serving Canadians | *Fiers de servir les Canadiennes et Canadiens*

Contacts for Further Information and Departmental Web Sites		Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web
Publications / Public Inquiries	(613) 957-5153	Publications / Renseignements publics
Human Resources	(613) 952-4800	Ressources humaines
Prime Minister	http://pm.gc.ca	Premier ministre
Minister Boudria	http://www.pco-bcp.gc.ca/lgc	Ministre Boudria
Minister Dion	http://www.pco-bcp.gc.ca/aia	Ministre Dion
Privy Council Office	http://www.pco-bcp.gc.ca	Bureau du Conseil privé
Indian Specific Claims Commission	http://www.indianclaims.ca	Commission sur les revendications particulières des Indiens

Canada

B. Lois appliquées et règlements connexes

Premier ministre

Loi sur le Centre canadien de gestion	1991, c.16, s.20 modifiée
Lois constitutionnelles	
Loi sur le gouverneur général	L.R. 1985, c.G-9, modifiée
Loi sur les enquêtes	L.R. 1985, c.I-11, modifiée
Loi sur les départements et ministres d'État	L.R. 1985, c.M-8
Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	1993, c.31
Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique	L.R. 1985, c.P-34
Loi sur les titres royaux	L.R. 1985, c.R-12
Loi sur les titres royaux (Canada)	1947, c.72 (voir également L.R. 1970, c.12)
Loi sur les traitements	L.R. 1985, c.S-3, modifiée

Président du Conseil privé de la Reine du Canada

Loi sur le Bureau Canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	1989, c.3, modifiée
Loi sur les serments d'allégeance	L.R. 1985, c.O-1
Loi sur les relations de travail au Parlement	L.R., c.33 (2e suppl.), modifiée
Loi sur les relations de travail dans la fonction publique	L.R. 1985, c.P-35, modifiée
Loi de 1974 sur la représentation	1974-75-76, c.13, modifiée
Loi de 1985 sur la représentation électorale	1986, c.8, modifiée

Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes

Loi électorale du Canada	L.R. 1985, c.E-2, modifiée
Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales	L.R. 1985, E-3, modifiée
Loi de 1994 sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales	1994, c.19
Loi sur le Parlement du Canada	L.R. 1985, c.P-1, modifiée
Loi référendaire	1992, c.30, modifiée

C. Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada

En vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le greffier du Conseil privé, en sa qualité de chef de la fonction publique, soumet au Premier ministre, à la fin de chaque année financière, un rapport sur l'état de la fonction publique. Le Premier ministre dépose à son tour le rapport devant la Chambre des communes.